

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 mars 2023
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du 27 février 2023 s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, Mr PORTEBOEUF Tony, Mr VEYRE Christian, Mr CADOU Didier, Mme STÉPHAN Nadine, Mme DIFFER Sonia, Mme NAVET Cindy, Mme LERAY Stéphanie, Mr QUENISSET Cédric, Mr VEYRE Christian, Mr ROCHARD Stéphane, Mr THOMAS Nicolas, Mr BOURGOUIN Hervé, Mr MEYER Damien, Mr ROBINAULT Thierry, Mme HAYÉ Anne, Mme THÉBAULT Stéphanie, Mr TABEAU Cédric

ABSENTS EXCUSES : Mme CHERRÉ Françoise

ABSENTS NON EXCUSES :

POUVOIRS :

- | | |
|------------------------|--|
| - Mme CHERRÉ Françoise | donne pouvoir à Mme CLÉMENT VITORIA Isabelle |
| - M | donne pouvoir à M |
| - M | donne pouvoir à M |
| - M | donne pouvoir à M |
| - M | donne pouvoir à M |

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr MEYER Damien

Notes:

L'ordre du jour N°03-03-2023 est annulé et N°11-03-2023 est ajourné

Mme LERAY Stéphanie est arrivée en retard et n'a pas participé au vote de l'objet N°01-03-2023, N°02-03-2023, N°04-03-2023 et N°05-03-2023

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 mars 2023 à 20h30
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES
SALLE DU CONSEIL

- OBJET N°01-03-2023 : Approbation du PV du 27/01/2023
- OBJET N°02-03-2023 : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023
- OBJET N°03-03-2023 : Taxe d'aménagement (annulé)
- OBJET N°04-03-2023 : Coût d'un élève pour l'année 2022-2023
- OBJET N°05-03-2023 : Attribution des subventions pour les fournitures et les sorties scolaires
- OBJET N°06-03-2023 : Attribution des subventions aux associations
- OBJET N°07-03-2023 : Attribution des participations aux organismes extérieurs
- OBJET N°08-03-2023 : Vote des tarifs communaux 2023
- OBJET N°09-03-2023 : Dispositif de recueil Cartes Nationales d'Identité et Passeports -
Conventions de mise en dépôt d'une station fixe et d'une mise à disposition d'un dispositif mobile d'enregistrement et de recueil de données
- OBJET N°10-03-2023 : État et usage des Bâtiments communaux - Départemental de Solidarité Territorial 2023-2028
- OBJET N°11-03-2023 : État et usage des Bâtiments communaux - concours d'architecture (ajourné)
- OBJET N°12-03-2023 : Vote du budget primitif principal 2023
- OBJET N°13-03-2023 : Vote du budget primitif assainissement 2023
- OBJET N°14-03-2023 : Vote du budget primitif gendarmerie 2023
- OBJET N°15-03-2023 : Clôture du budget ZAC
- OBJET N°16-03-2023 : Délégations du Maire
- OBJET N°17-03-2023 : Questions diverses

OBJET N°01-03-2023 : Approbation du Procès-Verbal du 27 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une voix contre décide :

- D'APPROUVER** le procès-verbal du 27 janvier 2023

POUR : 17

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

OBJET N°02-03-2023 : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023

Rapporteur: Nadine STEPHAN

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux des impôts directs ont été votés au cours de la commission de finances du 27 février 2023. Les membres de la commission finances ont précisé que les finances de la commune étant saines et autosuffisantes, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ne nécessitent pas d'augmentation, les recettes étant déjà soutenues par une hausse de la base imposable.

TFPB (taux actuel : 40,58 %)

Bases imposables 2023 : 1 778 000 € (1 647 837 € pour 2022)

TFPNB (taux actuel : 36,00 %)

Bases imposables 2023 : 83 800 € (78 139 € pour 2022)

TH (part résiduelle, celle sur les résidences secondaires, non modifiable), taux actuel 15,36 %

Bases imposables THRS 2023 : 163 301 € (152 475 € pour 2022)

Bases imposables THLV (car cette taxe avait été votée) : 20254 € (18 911 € en 2022)

Concernant la taxe locale d'habitation sur les logements vacants ou secondaires, les élus souhaitent soutenir et favoriser le tourisme sur la commune de Hédé-Bazouges.

En conséquence, Madame la Maire propose de maintenir les taux précédents comme suit:

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 40,58%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti : 36%
- Taxe Habitation sur les Logements Vacants: 15,36%
- Taxe Habitation sur Résidences Secondaires: 15,36%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit:
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 40,58%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti : 36%
 - Taxe Habitation sur les Logements Vacants: 15,36%
 - Taxe Habitation sur Résidences Secondaires: 15,36%
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°03-03-2023 : Taxe d'aménagement (annulé car inchangé)

Rapporteur: Nadine STEPHAN

OBJET N°04-03-2023 : Coût d'un élève pour l'année 2022-2023

Rapporteur: Christian VEYRE

Mme la Maire propose de retenir un coût par élève de maternelle de 1 461,60 € et un coût par élève primaire de 268,96 €, dont le détail de calcul est le suivant:

Tableau récapitulatif du calcul du coût d'un élève

Dépenses 2022	Ecole publique
Total charges personnel maternelles	120 266,04 €
Total charges gestion dossier	581,45 €
Total dépenses spécifique liées uniquement à la maternelle	1 228,84 €
Charges de gestion courante	16 775,50 €
Coût maternelle	138 851,83 €
Effectif maternelle au 01/01/2022 de l'école publique	95
Coût d'un élève maternelle	1 461,60 €
Total charges personnel primaire	15 094,36 €
Charges gestion dossier	1 071,09 €
Charges de gestion courante	30 902,25 €
Coût primaire	47 067,69 €
Effectif primaire au 01/01/2022 de l'école publique	175
Coût d'un élève primaire	268,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER** le tableau ci-annexé ;
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif Principal 2023

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°05-03-2023 : Attribution des subventions pour les fournitures et les sorties scolaires

Rapporteur : Christian VEYRE

Mme la Maire propose d'attribuer un montant de 40,25€/élève pour les fournitures scolaires et de 32.89€ pour les sorties scolaires (maintien par rapport à l'année dernière) dont le détail est le suivant:

Coût des fournitures de bureau pour l'année 2023 (évalué sur dépenses 2022)

Ecole	Nombre enfants au 01/01/2022	Coût total	Moyenne par enfant
Publique	270	10 868,73€	40,25€

Coût des sorties scolaires pour l'année 2023 (évalué sur dépenses 2022)

Ecole	Nombre enfants au 01/01/2022	Coût total	Moyenne par enfant
Publique	270	*8880,30 €	32,89€

*basé sur la Subvention versée en 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- VALIDE** le tableau ci-annexé ;
- INSCRIT** les crédits au Budget Primitif Principal 2023

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°06-03-2023 : Attribution des subventions aux associations**Rapporteur:** Nadine STEPHAN

Vu la commission finances du 08/02/2023;

Considérant le tableau ci-dessous;

Les subventions accordées aux associations lors de la commission sont les suivantes:

Nom de l'association	Vote 2023
ASVHG BASKET	7 893,00 €
ASVHG FOOT	4 300,00 €
HEDEMOUVING	300,00 €
ASPHALTE	350,00 €
USTSD BADMINTON	100,00 €
MAISON DU CANAL	13 150,00 €
FET'ARTS	800,00 €
LE JOLI COLLECTIF	18 500,00 €
LES DAUPHINS	300,00 €
UNC HEDE-BAZOUGES	350,00 €
Association Saint Hubert (régulation des nuisibles)	350,00 €
CE QUI NOUS LIE	500,00 €
TOTAL	46 893,00 €

Le montant total des subventions qui seront versées sera de 46893 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER** les tarifs proposés par la commission finances inscrits dans le tableau ci-dessus à compter du 03/03/2023
- D'INSCRIRE** les budgets au budget primitif 2023
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Rapporteur : Nadine STEPHAN

Il est proposé de fixer les adhésions et participations communales pour l'année 2023 selon le tableau suivant :

Nom de l'organisme	Vote Cotis/Part 23
Association AMF 35	945,00 €
CEP (facture en décembre)	790,00 €
COS 35	6 560,00 €
Association BRUDED	740,00 €
Escale fluviale de Bretagne	449,00 €
Escale fluviale label	250,00 €
Fondation du Patrimoine	0,00 €
- <i>Cotisation</i>	0,00 €
- <i>Convention</i>	0,00 €
FGDON	165,00 €
SIVU ANI'M6	72 000,00 €
OFFICE DES SPORTS	0,00 €
SDE	6 600,00 €
SIVOM Canton de Hédé	400,00 €
TOTAL	88 899,00 €

Il est à noter d'après les précisions apportées par Mr VEYRE Christian qu'une augmentation de la subvention attribuée au SIVU Anim6, afin de maintenir le service de prise en charge des jeunes enfants. Les animateurs seront augmentés afin d'être payés au smic. Ainsi, le nombre d'enfants accueillis est passé de 20 à 40 en février et la commune espère augmenter encore le volume d'enfants pris en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER** le tableau ci-annexé;
- D'INSCRIRE** les crédits au Budget Primitif Principal 2023
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Rapporteur : Isabelle CLEMENT VITORIA

Vu la commission finances du 08/02/2023;

Considérant le tableau ci-dessous;

Les tarifs proposés sont les suivants:

CIMETIÈRES	
Recette	proposition tarifs 2023
Concession 15 ans	131€
Concession 30 ans	196 €
Concession 50 ans	328 €
Concession enfants 30 ans	65 €
Concession enfants 50 ans	131€
Concession Casier Urne 15 ans	328 €
Concession Casier Urne 30 ans	547 €
Service caveau	33 €
Service exhumation	33 €
Dispersion des cendres	44 €
BULLETIN COMMUNAL et VENTE DE LIVRES	
Recette	proposition tarifs 2023
Petit Tacot	4 €
A la découverte du canton	26 €
Hédé et son histoire	3 €
Abonnement Tacot	15 €
BIBLIOTHÈQUE	
Recette	proposition tarifs 2023
Cotisation bibliothèque + cyberspace	10,00 €
DROIT DE PLACE	
Recette	proposition tarifs 2023
Emplacement camion vente public	43 €
Emplacement marché (le mètre linéaire)	0,51€
Emplacement des terrasses en été du 15 avril au 15 octobre	10 € / mois
Emplacement des terrasses en hiver du 16 octobre au 14 avril	5 € / mois
VENTE DE BOIS	
Recette	proposition tarifs 2023
Bois chêne (le stère)	67 €
Bois essence différentes, calibré (le stère)	57 €
Bois essence différentes, sections variées (le stère)	45 €

BATEAUX		
Recette	proposition tarifs 2023	
Forfait journalier (occupation inférieure à 1 mois)	4 €	
Forfait halte nautique par mois (toute l'année)	54 €	
LOCATION	1 JOUR	2 JOURS
Recette	proposition tarifs 2023	
Mille club commune en été	168 €	268 €
Mille club commune en hiver	218 €	356 €
Mille club hors commune en été	285 €	432 €
Mille club hors commune en hiver	345 €	506 €
Salle Agora commune en été	145 €	222 €
Salle Agora commune en hiver	168 €	256 €
Salle Agora hors commune en été	248 €	372 €
Salle Agora hors commune en hiver	297 €	432 €
Caution - Délib. n° 14 du 23/05/2014	550,00 €	
Forfait ménage	175,00 €	
Forfait demi-journée commune toutes salles	67,00 €	
Forfait demi-journée hors commune toutes salles	93,00 €	
Vidéoprojecteur -Salle Agora	30,00 €	50,00 €
Caution vidéoprojecteur -Salle Agora	600 €	
SALLE DES SPORTS		
Recette	proposition tarifs 2023	
1 heure/semaine et par an (avec encadrement bénévole)	50 €	
1 heure/semaine et par an (avec encadrement rémunéré)	100 €	
GITE		
Recette	proposition tarifs 2023	
Studio 30m² - Loc, au mois (charges comprises: eau+élec)	295 €	
Caution	180 €	
DIVERS		
Caution matériel électronique (vidéoprojecteur, enceinte...)	150 €	
Caution panneau de stationnement	120 €	
Sac à crottes (par 100)	3 €	

PHOTOCOPIES	Tarifs 2022	Part.	Asso. (30 premières gratuites)	Tarifs proposés en 2023	Part.	Asso. (30 premières gratuites)
Format A4 1 recto		0.25 €	0,15 €	>1	0.30 €	0.20 €
Format A4 1 recto/verso	0 à 10	0.30 €	0,20 €	>1	0,35 €	0,25 €
	10 à 50	0.25 €	0,15 €			
	>50	0.20 €	0,10 €			
Format A4 1 recto couleur	0 à 10	0.40 €	0,30 €	>1	0,45 €	0,35 €
	10 à 50	0.35 €	0,25 €			
	>50	0.30 €	0,20 €			
Format A4 1 recto verso couleur	0 à 10	0.55 €	0,45 €	>1	0,60 €	0,50 €
	10 à 50	0.50 €	0,40 €			
	>50	0.40 €	0,30 €			
Format A3 1 recto	0 à 10	0.35 €	0,25 €	>1	0,40 €	0,30 €
	10 à 50	0.30 €	0,20 €			
	>50	0.25 €	0,15 €			
Format A3 1 recto/verso	0 à 10	0.50 €	0,40 €	>1	0,55 €	0,45 €
	10 à 50	0.45 €	0,35 €			
	>50	0.40 €	0,30 €			
Format A3 1 recto couleur	0 à 10	0.60 €	0,50 €	>1	0,65 €	0,55 €
	10 à 50	0.55 €	0,45 €			
	>50	0.50 €	0,40 €			
Format A3 1 recto verso couleur	0 à 10	0.70 €	0,60 €	>1	0,75 €	0,65 €
	10 à 50	0.65 €	0,55 €			
	>50	0.60 €	0,50 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER** les tarifs proposés par la commission finances inscrits dans le tableau ci-dessus à compter du 04/03/2023
- D'INSCRIRE** les crédits au Budget Primitif Principal 2023
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°09-03-2023 : Dispositif de recueil Cartes Nationales d'Identité et Passeports - Conventions de mise en dépôt d'une station fixe et d'une mise à disposition d'un dispositif mobile d'enregistrement et de recueil de données

Rapporteur : Isabelle CLEMENT VITORIA

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif de recueil pour les Cartes Nationales d'Identité et Passeports à Hédé-Bazouges, il convient juridiquement qu'une convention soit signée entre la commune et le Préfet. Ce document précise les conditions techniques et juridiques dans lesquelles le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, met en dépôt auprès de la commune une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage. En complément de ce dispositif de recueil, une seconde convention est également nécessaire afin de permettre aux agents municipaux spécifiquement habilités de solliciter l'utilisation d'un dispositif de recueil mobile pour les personnes étant dans l'incapacité de se déplacer.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame la Maire à signer :

- La convention Préfecture-Commune relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » ;
- La convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil de données pour les cartes nationales d'identité et les passeports.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conventions présentées à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER** la mise en place d'un dispositif de recueil pour les Cartes Nationales d'Identité et Passeports à Hédé-Bazouges,
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention Préfecture-Commune relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » ainsi que la convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil de données pour les cartes nationales d'identité et les passeports, jointes à la présente délibération.
- D'INSCRIRE** au budget 2023 les dépenses et les recettes correspondant à la mise en place de ce service.
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°10-03-2023 : État et usage des Bâtiments communaux - Contrat Départemental de Solidarité Territorial 2023-2028

Rapporteur: Isabelle CLEMENT VITORIA

Le bâtiment de la Mairie et la grange Sarciaux nécessitent une mise aux normes, une rénovation énergétique et un aménagement fonctionnel en vue de mutualiser les espaces. Les élus ont envisagé d'offrir des espaces plus fonctionnels et accessibles aux services publics, aux associations locales, aux activités culturelles et à la population.

A ce titre, la Mairie a fait appel en 2021 au cabinet d'architecture Céleste afin d'effectuer une étude de faisabilité sur ces deux bâtiments.

Dans le cadre de cette étude intitulée "état et usages des bâtiments", la Mairie a sollicité le département pour demander une subvention à hauteur de 15 000€ sur la base du décompte des dépenses réelles (taux de 50%, plafonné 15 k€)

Cette analyse est arrivée à son terme et est soldée. Il ressort du scénario que le projet sera fractionné en 2 phases de travaux dont la projection financière est détaillée ci-dessous:

	MAIRIE	GRANGE SARCIAUX - BATIMENT D	GRANGE SARCIAUX - BATIMENT E	EXTERIEUR	CHAUFFERIE BOIS
Surface - m ²	1020	648	74	2320	
Terrassements				95,00 €	220 400,00 €
Gros-œuvre	827 600,00 €	583 200,00 €	66 600,00 €	Démolition	60 000,00 €
Charpente	67 334,00 €	194 400,00 €	22 200,00 €		Chaufferie Bois
Couverture ardoise	50 629,00 €	162 000,00 €	18 500,00 €		Réseau Bâtiment D
Mesurerie extérieur bois	292 892,00 €	156 816,00 €	4 000,00 €		Sous-station mairie
Menuiseries intérieures	350 880,00 €	42 120,00 €	1 000,00 €		Sous-station Bâtiment D
Cloisons doublage FP	117 880,00 €	77 760,00 €	1 800,00 €		
Peinture sols souples	51 000,00 €	74 520,00 €	1 725,00 €		
Electricité	134 370,00 €	97 200,00 €	5 920,00 €		
Ventilation plomberie	36 800,00 €	15 000,00 €	1 000,00 €		
Chauffage Radiateur	47 720,00 €	17 600,00 €			
Ventilation double flux	30 000,00 €	60 000,00 €			
Sous-station chauffage					
Ascenseur	40 000,00 €	40 000,00 €			
Pré câblage sonorisation et éclairage	0	15 000,00 €			
TOTAL HT	2 047 105,00 €	1 535 616,00 €	122 745,00 €	296 900,00 €	107 200,00 €
Ratio €/m ²	2 006,97 €	2 369,78 €	1 658,72 €		
TOTAL GENERAL HT	4 109 566,00 €				

Il est également possible de réaliser un réseau de chaleur entre les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE SOLLICITER** la communauté de commune à inscrire le projet dans le Contrat Départemental de Solidarité Territorial 2023-2028
- D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toute subvention possible auprès du département, de l'état, de la région ou de tout autre cofinanceur
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET N°11-03-2023 : État et usage des Bâtiments communaux - concours d'architecture

Ajourné

OBJET N°12-03-2023 : Vote du budget primitif principal

Rapporteur: Nadine STEPHAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE DÉCIDER** de voter le budget primitif 2023 de la commune :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 comme il suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 046 471,00 €
Recettes	2 046 471,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 667 210,43 €
Recettes	1 667 210,43 €

- D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Les sommes présentées pourront éventuellement faire l'objet de modifications au prochain CM

OBJET N°13-03-2023 : Vote du budget primitif assainissement**Rapporteur:** Nadine STEPHAN**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- DE DÉCIDER** de voter le budget primitif Assainissement 2023 :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
 -
- D'ADOPTER** le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2023 comme il suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	138 029,25 €
Recettes	138 029,25€
Section d'investissement	
Dépenses	197 510,48 €
Recettes	197 510,48 €

- D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18**CONTRE : 0****ABSTENTION : 1***Les sommes présentées pourront éventuellement faire l'objet de modifications au prochain CM***OBJET N°14-03-2023 :Vote du Budget Primitif Gendarmerie 2023****Rapporteur:** Nadine STEPHAN**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- DE DÉCIDER** de voter le budget primitif Gendarmerie 2023
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'ADOPTER** le budget primitif Gendarmerie pour l'exercice 2023 comme il suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	51 000,00 €
Recettes	51 000,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	100 244,81€
Recettes	100 244,81 €

- D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR : 18**CONTRE : 0****ABSTENTION : 1**

OBJET N° 15-03-2023 : Clôture du budget ZAC

Rapporteur: Nadine STEPHAN

Considérant que le budget de la ZAC présentait en 2021 un résultat de clôture de -67 780,86€ reporté au budget 2022

Vu les dépenses au chapitre 65 d'un montant de 1,41 €

Considérant que ce déficit (67 780, 86 € + 1,41 €) a été comblé, au cours de l'année 2022, par le versement au chapitre 75 d'une subvention d'un montant de 67 782,27 €, depuis le budget primitif.

Vu le résultat de la balance de l'année 2022 suivant:

Montant du Résultat de clôture de l'exercice 2021 reporté
-67 780,86 €
résultat de fonctionnement 2022
67 780,86 €
résultat de clôture en fonctionnement 2022
0,00 €

Montant du Résultat de clôture de l'exercice 2021 reporté
0,00 €
résultat d'investissement 2022
0,00 €
résultat de clôture en investissement 2022
0,00 €

SOLDE D'EXÉCUTION 2021	-67 780,86 €
SOLDE D'EXÉCUTION 2022	67 780,86 €
BALANCE	0 €

Considérant que ce budget ne présente plus de dépenses, ni de recettes pour les années à venir.

Madame la Maire précise que ce budget ne présentera plus aucune activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE** du résultat ci-dessus au 31/12/2022
- DE CLÔTURER** le budget de la ZAC au 31 décembre 2022 (inclus)
- DE DÉCIDER** de ne pas voter de budget primitif ZAC pour l'année 2023
- D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

OBJET N°15-01-2023 : Délégations du Maire**Rapporteur : Isabelle CLEMENT VITORIA**

LA CCBR n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés suivants:

Numéro	NOTAIRE	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Prix vente	Retour CCBR	Transmis notaire par
035 130 23B0001	Maître RENAUDON-B RUNETIERE	Le Poirier	020 B N° 97	425 m ²	33 000,00 €	OK	Mairie le 07/02/2023

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a effectué les dépenses suivantes:

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MAPA INFÉRIEURS À 40 000 € SIGNÉS PAR LA MAIRE

	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Total TTC	Commentaire
1	Diagnostic immobilier appartement la Retenue	DIAG 35	110,00 €	
2	Travaux mur cimetièrre	JMV	12 023,04 €	facturé
3	2 Aspirateurs cantine	Claude Chenu	1 147,58 €	facturé
4	Four et armoire frigorifique pour la cantine	SBC	11 083,20 €	facturé
5	Signalisation horizontale et verticale	SMR	512,40 €	facturé
6	Remplacement pompe circuit chaudière école	THERMIQUE DE L'OUEST	1 675,31 €	facturé
7	Etudes prestation et transition énergétique	UGAP	7 236,59 €	Facture en cours (attente retour UGAP suite erreur destinataire factures)
8	Relampage	SDE	2 110,62 €	
9	Analyse bactériologique et legionelle	TREGOBIO	350,64 €	

OBJET N°16-01-2023 : Questions diverses

Mme DIFFER Sonia estime que les propos retranscrits dans le PV du mois de Juillet 2022 n'ont pas été correctement relayés et demande que les débats soient enregistrés et filmés.

Mr BOURGOUIN Hervé précise que si c'est le cas, il s'agit d'une erreur regrettable, néanmoins le PV de la séance précédente est voté à chaque début de séance et qu'il convient d'apporter les modifications éventuelles à cet instant

Une information concernant la formation des élus proposée par l'ARIC a été présentée par Anne Hayé

La séance est levée à 22h05